



## Préavis municipal n° 11-2025

Concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis - RC 734, entre le réservoir du Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H), étape 2025, pour un montant total de CHF 2'146'000.-

### Rapport de la Commission ad hoc

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 11 / 2025 s'est réunie le 28.04.2025 de 20h00 à 21h25 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			28.04.2025 20h00 à 21h25
Président	Claude Schwab	PS	X
Rapporteure	Barbara Kool	UC	X
Membres	Fabrice Borlat	ELU	X
	Julien Décombaz	PLR	X
	Carlos Contreras	PLR	X
	Judith Bass	Les Vert.e.s	X
	François Mermod	UC	X
	Mélanie Wunderli	PLR	X
	Eric Boraley	ELU	X
Observateur de la COFIN	Alain Salanon	Les Vert.e.s	X

### Préambule

La commission s'est réunie à la salle de la Municipalité à Blonay en présence de MM. A. Bovay, Syndic, T. Cachin, Chef du Service des Travaux et Infrastructures, J.-C. Gostely, Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseils et de M. T. Gretler, TBM Ingénieurs civils.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre du projet global "transport, stockage, distribution d'eau et de défense incendie entre la Haute-Veveyse et le réservoir du Mont-Blanc". Bien que réunis territorialement, les deux villages sont encore alimentés par deux réseaux d'eau distincts, assurant la distribution d'eau aux habitants et l'alimentation des bornes hydrantes pour la défense incendie. L'eau potable doit être consommée dans les 48 heures, y compris celle stockée en réservoir. Pour la défense incendie, un débit suffisant et une pression adéquate sont essentiels.



Les anciennes conduites seront enlevées si elles se trouvent sur le tracé des nouvelles, sinon, elles resteront en place.

Les matériaux tels que la fonte et le polyéthylène choisis résistent à la pression et aux courants vagabonds, tolèrent de légers mouvements de terrain et seront enrobés de sable selon les normes.

La commission s'interroge sur le choix de poser les conduites sous la route plutôt que dans les champs, estimant que cela pourrait être moins coûteux. Il est répondu que ce choix se justifie car il garantit des conditions optimales pour la pose de matériel lourd et peu maniable, assurant ainsi sa durabilité. De plus, la DGMR prévoit la rénovation de la chaussée sur ce tronçon ce qui bénéficie aux deux parties. Des sondages ont confirmé la présence de HAP, et une discussion sur la participation de la DGMR aux coûts est prévue.

Un commissaire juge exagéré le montant pour l'installation du chantier et s'étonne que la commune n'ait pas contacté les propriétaires de terrains adjacents pour trouver des solutions plus économiques pour l'installation du chantier. Il est rappelé que la procédure de marché public ouvert a permis de sélectionner l'entreprise sur la base du meilleur rapport qualité-prix, conformément aux cahiers des charges. Une fois le marché attribué, l'entreprise gère le chantier de manière autonome.

#### Suite du projet global :

Les prochaines étapes du projet global comprennent la route de Châtel-St-Denis jusqu'au café de la Veveyse, le réservoir de Saumont pour réguler débit et pression jusqu'au réservoir du Mont-Blanc, ainsi que le développement de l'ensemble de la zone sourcière, y compris le projet annexe de rénovation des sources de Fontannaz David.

Le turbinage est prévu au Mont-Blanc, mais son emplacement précis dépendra du débit total des sources, à déterminer après le forage vertical et la rénovation de Fontannaz David. Il en va de même pour l'emplacement exact du réservoir de Saumont.

La zone des Issalets est actuellement en consultation auprès du canton, avec une mise à l'enquête potentielle fin 2025 et un début des travaux l'année suivante. L'installation complète pourrait être opérationnelle dans cinq ans, sous réserve de conditions favorables.

Plan des investissements : La totalité du coût des travaux sera imputée au compte 'eau potable'.

Conclusions du préavis : La Municipalité amendera le premier point pour qu'il corresponde aux termes du titre du préavis.

#### **Discussion**

Depuis le début du projet global, les conduites sont systématiquement posées sous la route plutôt que dans les champs - même s'il s'agit de pâturages communaux - ce qui suscite des interrogations parmi certains commissaires. Un meilleur dialogue entre les professionnels et les propriétaires de terrains permettrait probablement de trouver des solutions plus avantageuses, tant financièrement que sur le plan organisationnel.



## Voeu

La commission émet le vœu qu'à l'avenir, une étude comparative soit réalisée entre la pose de conduites sous une chaussée et la pose à côté des chemins et routes (avantages et inconvénients, coûts et délais).

## Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à la majorité, avec 1 abstention, d'adopter les conclusions de la Municipalité telles qu'amendées, comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable de Haute-Veveyse et pose d'une conduite de distribution et de défense incendie à la route de Châtel-St-Denis – RC 734, entre le réservoir de Mont-Blanc (G) et l'intersection avec le chemin du Pré-de-la-Chèvre (H) ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 2'146'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- de financer la dépense par un emprunt.

Blonay, le 5 mai 2025

Pour la Commission

Le Président

M. Claude Schwab

La Rapporteuse

Mme Barbara Kool